PSC SANTÉ : PENSEZ À RENOUVELER VOTRE DISPENSE AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2026

Alternative Police Cfdt:

Les collègues concernés par une dispense de Protection Sociale Complémentaire (PSC) en santé doivent impérativement effectuer leur demande de renouvellement pour 2027 avant le 30 septembre 2026.

La procédure évolue :
la demande de dispense dispose désormais d'une démarche dédiée, guidée et entièrement dématérialisée directement depuis le Portail Agent.

CONCRÈTEMENT, IL FAUT RENSEIGNER :

1. le motif de la dispense
2. la période souhaitée, dans la limite de 12 mois
3. puis valider l'attestation sur l'honneur

LE CIRCUIT DE VALIDATION, DE BOUT EN BOUT

DÉPÔT DE MA DEMANDE
AGENT

→ **SI TOUT EST OK**
GEST. DE PROXIMITÉ
Traitement de ma demande

→ **SI TOUT EST OK**
GEST. DE PAIE
Traitement de ma demande

→ **MISE À JOUR AUTOMATIQUE DE MON DOSSIER**

En cas de difficulté, **des notices** sont disponibles directement dans le **Portail Agent** et sur **l'intranet de la DRH**. Si la difficulté persiste, signalez-la via un **ticket SETNA**.

NE TARDEZ PAS : DATE LIMITE AU 30 SEPTEMBRE 2026

Alternative Police invite tous les collègues concernés à effectuer leur démarche suffisamment tôt afin d'éviter toute difficulté de dernière minute.

Bureau national, le 3 septembre 2026